

RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019, la mairie de Pluduno recrute des agents recenseurs.

Missions :

- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune,
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée,
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordonnateur.

Profil de l'agent recenseur :

- Aptitudes relationnelles,
- Bonne présentation,
- Discrétion, confidentialité,
- Ordonné, méthodique,
- Grande disponibilité : l'agent recenseur peut être amené à exercer sa mission le soir et le samedi,
- Permis B et véhicule personnel exigés.

SECURITE SOCIALE
l'Assurance
Maladie

ON M'A BLESSÉ

VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.
Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.
Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros.
Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.

Pour déclarer, j'appelle le **3646** Service 0,06 €/min
+ prix appel

ameli.fr

Victime d'un accident ou d'une agression ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

Pourquoi ? La Cnam va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

En quoi est-ce important ? En informant votre Cnam, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

Comment déclarer un accident ?

Par téléphone au **36 46**

Sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers.